

**CONSEIL INTERREGIONAL de
l'ORDRE des SAGES-FEMMES du SECTEUR ...
CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

DOSSIER N°

Mme Y contre Mme X

LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE,

Vu, la plainte déposée par Mme Y à l'encontre de Mme X, transmise à la Chambre Disciplinaire de 1ère instance du Conseil Interrégional de l'Ordre des Sages-femmes du secteur ... par la Chambre Disciplinaire Nationale de l'Ordre des Sages-femmes, suite à une ordonnance du 13 décembre 2010; Mme Y demande à la chambre de prononcer une sanction à l'encontre de Mme X;

Vu le courrier de Mme Y adressé à la Chambre Disciplinaire Nationale, le 5 octobre 2011, avec copie à la Chambre Disciplinaire de 1ère instance du Conseil Interrégional du secteur ... et au Conseil départemental du ..., par lequel elle déclare se désister de sa plainte ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles R 4126-5 et 4126-16;

Vu le décret n° 2007-434 du 25 mars 2007 relatif au fonctionnement et à la procédure disciplinaire des conseils de l'Ordre des Médecins, des Chirurgiens-dentistes, des Sages-femmes, des Pharmaciens, des Masseurs-kinésithérapeutes et des Pédicures-podologues et modifiant le Code de la Santé Publique (dispositions réglementaires);

Vu le Code de Justice Administrative, et notamment son article R 222-1;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 222-1 du code de justice administrative : « (...) les présidents de formation de jugement des tribunaux (...) peuvent, par ordonnance : 1° Donner acte des désistements [...] » ;

Considérant que le désistement de la plainte de Mme Y est pur et simple ; que rien ne s'oppose à ce qu'il en soit donné acte ;

ORDONNE:

Article 1er: il est donné acte du désistement de la plainte de Mme Y;

Article 2 : la présente ordonnance sera notifiée :

- à Mme X,
- à Mme Y, auteur de la plainte,
- à la Chambre Disciplinaires des Sages-femmes,
- au Conseil départemental de l'Ordre des Sages-femmes du ...

Fait à ..., le 18 octobre
2011

La Présidente de la Chambre Disciplinaire de
1^{ère} instance du Conseil Interrégional de l'Ordre
des Sages-femmes du secteur ...

La Greffière